



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	9	3

**OBJET : 31-1 - NTIC - MISE EN OEUVRE  
D'UN MOTEUR DE RECHERCHE  
INTERNE - EXPERIMENTATION -  
CONVENTION DE PARTENARIAT -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**995/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **30/03/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,  
Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,  
  
**Anthony CLAVERIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 23 mars 2012**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Audouin RAMBAUD  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Serge AMAR, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Carine CURTET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAoui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

La société France Labs, basée à Sophia-Antipolis, développe une technologie innovante permettant la mise en œuvre d'un moteur de recherche interne pour retrouver plus rapidement les fichiers informatiques gérés par la Collectivité.

Cette société a proposé d'expérimenter gratuitement sa technologie sur l'ensemble des fichiers des services municipaux. La Commune souhaite jouer le rôle de ville pilote dans cette expérimentation.

Cette démarche s'inscrit dans son objectif stratégique de renforcer ses capacités d'innovation tant en matière d'optimisation de l'efficacité de son système d'information interne qu'en matière de soutien à l'économie des entreprises de Sophia Antipolis sous la forme d'incitations à la recherche et au développement dans le domaine des nouvelles technologies de l'informatique et des télécommunications.

Il s'agit donc de développer un double bénéfice, d'une part favoriser la participation des entreprises du tissu local dans l'innovation technologique, d'autre part augmenter l'efficacité de l'action publique de la municipalité en bénéficiant immédiatement des nouvelles fonctionnalités offertes par ces innovations.

Concrètement, ce procédé d'indexation des fichiers permettra aux utilisateurs de retrouver rapidement tous les fichiers concernés par des mots clés saisis par l'utilisateur. Il s'agit donc de mettre en œuvre des technologies proches de celles employées par Bing ou Google, mais au service des données municipales.

La solution proposée par France Labs s'appelle Constellio. C'est la première solution complète à être proposée en licence logiciel libre, et qui couvre les besoins en recherche d'information de collectivités.

Dans le détail, cette solution est capable de :

- fédérer les données dispersées dans les différents systèmes d'information ;
- proposer des catégories pour filtrer les résultats ;
- analyser automatiquement les contenus ;
- gérer l'ordre d'apparition des résultats ;
- recherche de synonymes ;
- correction orthographique ;
- gestion de thésaurii ;
- statistiques d'indexation ;
- détection de liens cassés ;
- détection automatique de la langue ;
- gestion de la sécurité ;
- interface d'administration web

« Constellio » est développé par la société Canadienne Doculibre. France Labs – qui participe au développement de « Constellio » – est le premier acteur à proposer cette solution en Europe.

La Ville sera la première ville française à bénéficier d'un moteur de recherche d'Intranet complet et performant en licence libre. « Constellio » se base sur la technologie « Lucene/Solr », déjà utilisée par Apple, Ford, Salesforce, ou encore IBM.

Le partenaire s'engage à ne divulguer aucune information à laquelle il pourrait avoir accès dans le cadre de la présente expérimentation. En contrepartie, la Commune s'engage à ne pas divulguer les informations techniques dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre de ce projet.

La Commune autorise le partenaire à référencer, dans ses supports de communication, la Ville comme utilisateur de sa technologie dans les limites du cadre défini par la convention.



31-1 - NTIC - MISE EN OEUVRE D'UN MOTEUR DE RECHERCHE INTERNE - EXPERIMENTATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) :

Il s'agit donc de fixer par une convention les modalités organisationnelles de ce partenariat, conclu à titre non onéreux pour la Commune et d'une durée de deux ans, sachant que la Commune pourra continuer d'utiliser les fonctionnalités apportées par cette expérimentation, après le terme de celle-ci, mais sans maintenance de la part de la société France Labs.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Antibes et la société France LABS, jointe à la présente délibération, ainsi que les éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.31-1 - NTIC - MISE EN OEUVRE D'UN MOTEUR DE RECHERCHE INTERNE - EXPERIMENTATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de** 03/04/2012

**l'acte :**

**Date de réception de** 03/04/2012

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** DCM995-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20120323-DCM995-12-DE

**Date de décision :** 23/03/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes